



le patron a t il le droit de vous imposez une mutuelle

Par **jh50160**, le **15/01/2009** à **19:32**

Bonsoir. Je voudrais savoir si un patron peut obligé un salarié a avoir une mutuelle au sein de son entreprise, lorsque qu'il ne contribue pas à cette mutuelle. le salarier peut prouver qu'il est couvert par la mutuelle de son conjoint. Merci.

Par **ivanberaud**, le **18/01/2009** à **22:41**

ton patron peut t'obliger à avoir une mutuelle, si cette obligation provient d'un accord collectif (accord avec le syndicat s'il y en a dans l'entreprise ou le CE ou après un référendum). Pour bénéficier des avantages fiscaux et sociaux, la loi prévoit que la mutuelle est obligatoire. Il existe quelques exceptions possibles si elles sont prévues dans l'accord (CDD, Apprenti...). En général l'employeur contribue (sinon c'est difficile d'obtenir un accord...)